

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 novembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	19 + 7 pouvoirs	06 novembre 2023	07 novembre 2023

N° délibération	Objet
2023-070	Contrat de reprise des déchets papiers avec Cellaoute

Le quatorze novembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jean-Yves BROUSTAL à Mickaël TOULLEC, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND à Eric PRIGENT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Gérard TOSSER, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Excusés : Barbara PERRON, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle qu'un contrat de reprise de déchets papiers – PCM à trier a été conclu pour l'année 2023 avec l'entreprise Cellaoute qui s'engage à reprendre les déchets papier collectés par les associations du territoire de Monts d'Arrée Communauté et ainsi verser aux associations partenaires la rémunération due pour la reprise de ces papiers.

Les tonnages repris auprès des associations du territoire de Monts d'Arrée Communauté sont ainsi déclaré auprès de CITEO.

Il est proposé de reconduire ce contrat pour l'année 2024 avec l'entreprise Cellouate de Saint-Martin des Champs (29600)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- Approuve le contrat de reprise des déchets papiers proposé
- Autorise le président à le signer

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. ou", written over a horizontal line.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 15 novembre 2023